

2021-35

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	8	8+3

Date de la Convocation
08 juillet 2021

Délibération n° 07

**Avis sur l'installation
classée « FERME
EOLIENNE DU
PARADIS »
à Ligny-Thilloy**

L'an deux mil vingt-et-un, le trente-et-un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Benoît-Vincent CAILLE, Maire de la commune.

Étaient présents les membres en exercice :

Benoît-Vincent CAILLE, Geneviève THUEUX, Marie-Christine BOUCAU, Didier STIENNE, Céline BONNELLES, Charlotte BOUSSU, Richard PIERZCHNIK, Vincent XEMAR.

Absents excusés : Brigitte BONNEMENT, Hervé GOURGUECHON, Laurent HENRY.

Brigitte BONNEMENT a donné procuration à Benoît-Vincent CAILLE.
Hervé GOURGUECHON a donné procuration à Richard PIERZCHNIK.
Laurent HENRY a donné procuration à Marie-Christine BOUCAU.

Mme Marie-Christine BOUCAU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'à la demande des services de la Préfecture, ils doivent donner un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter la « FERME EOLIENNE DU PARADIS » sur le territoire de la commune de LIGNY-THILLOY, présentée par la société VOLKSWIND.

Le Conseil Municipal

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
DECIDE**

- De donner un avis favorable sur ladite installation.

Pour extrait conforme,
Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture
Le 05 août 2021



Le Maire,

Benoît-Vincent CAILLE

